

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 31 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente et un mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, Mme Aurélie VERGIN, Mme Laëtitia VIVIER

**Excusés** : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Laurence DUFOUR, Mme Sylvie GAUTIER qui a donné pouvoir à M. Eric CAUVIN, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Catherine COQUELIN

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : M. Cyril PANIEL

**Date de convocation** : 24 mars 2022

**Date d'affichage** : 11 avril 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Votants : 25

**Délib. n°2022-030 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17/03/2022**

Mme Catherine COQUELIN fait observer qu'il y a une erreur dans l'orthographe de son nom à la page 31 relatif à la présentation du Salon des Arts 2022.

M. Cyril PANIEL rapporte la demande de Mme Nathalie LECUIR, absente ce soir, qui désire que l'on modifie le PV au point n°13 relatif à l'aide apportée à l'Ukraine. Dans son intervention, elle dénonçait « un deux poids deux mesures » dans la prise en charge des réfugiés et prenait l'exemple des réfugiés biélorusses pour lesquels rien n'avait été fait à l'époque. Elle souhaite que soit supprimé le mot « à l'époque » car la crise biélorusse dure toujours et engendre encore la venue de réfugiés.

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Approuver le procès-verbal du conseil municipal du 17/03/2022 en tenant compte des observations susvisées.**

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

